

## Exemples de courriels pour communiquer le changement de politique Exigences linguistiques des postes de supervision bilingues en régions bilingues

### 1. Courriel pour les institutions qui utilisent les Normes de qualification relatives aux langues officielles

**Ligne d'objet : Changement de politique concernant les exigences linguistiques pour les postes de supervision bilingues**

Faisant suite à un engagement pris par le gouvernement du Canada dans son [document de réforme des langues officielles](#) de 2021, la présidente du Conseil du Trésor a approuvé le rehaussement des exigences minimales en matière de langue seconde pour les postes bilingues responsables de la supervision d'employés occupant des postes dans des régions bilingues.

À compter du 20 juin 2025, cette exigence minimale sera rehaussée de BBB à CBC, tel que défini dans les [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#).

Afin de limiter l'impact opérationnel de ce changement de politique, la nouvelle exigence minimale n'est obligatoire que pour les nouvelles nominations.

En ce qui concerne les postes bilingues actuels responsables de la supervision d'employés occupant des postes dans des régions bilingues :

- Si le titulaire actuel a des résultats d'évaluation de langue seconde (ÉLS) inférieurs à CBC, le profil linguistique du poste reste inchangé jusqu'à ce qu'il devienne vacant.
- Si le titulaire actuel a des résultats d'ÉLS de CBC ou supérieur, le profil linguistique du poste devrait être relevé au niveau approprié dès que possible.

La [Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes](#) sera mise à jour en conséquence.

Des renseignements supplémentaires seront disponibles au cours des prochaines semaines. Entre temps, si vous avez des questions, nous vous encourageons à communiquer avec votre gestionnaire ou à consulter la page web sur les langues officielles : [Exigences minimales en matière de compétence en langue seconde pour les postes bilingues impliquant la supervision de fonctionnaires occupant des postes dans des régions bilingues](#).

*[Ajouter un bloc de signature]*

### 2. Courriel pour les institutions qui n'utilisent pas les Normes de qualification relatives aux langues officielles

**Ligne d'objet : Changement de politique concernant les exigences linguistiques pour les postes de supervision bilingues**

Faisant suite à un engagement pris par le gouvernement du Canada dans son [document de réforme des langues officielles](#) de 2021, la présidente du Conseil du Trésor a approuvé le rehaussement des exigences minimales en matière de langue seconde pour les postes bilingues responsables de la supervision d'employés occupant des postes dans des régions bilingues.

À compter du 20 juin 2025, cette exigence minimale sera rehaussée du niveau de compétence intermédiaire à un niveau de compétence supérieur en langue seconde (équivalent de BBB à CBC, tel que défini dans les [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#)).

Afin de limiter l'impact opérationnel de ce changement de politique, la nouvelle exigence minimale n'est obligatoire que pour les nouvelles nominations.

En ce qui concerne les postes bilingues actuels responsables de la supervision d'employés occupant des postes dans des régions bilingues :

- Si le titulaire actuel a un niveau de compétence intermédiaire en langue seconde (équivalent à BBB), le profil linguistique du poste reste inchangé jusqu'à ce qu'il devienne vacant.
- Si le titulaire actuel a un niveau de compétence supérieur en langue seconde (équivalent ou supérieur à CBC), le profil linguistique du poste devrait être relevé au niveau approprié dès que possible.

La [Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes](#) sera mise à jour en conséquence.

Des renseignements supplémentaires seront disponibles au cours des prochaines semaines. Entre temps, si vous avez des questions, nous vous encourageons à communiquer avec votre gestionnaire ou à consulter la page web sur les langues officielles : [Exigences minimales en matière de compétence en langue seconde pour les postes bilingues impliquant la supervision de fonctionnaires occupant des postes dans des régions bilingues](#).

*[Ajouter un bloc de signature]*